

Revue des revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue des revues

Par Vicky Graf

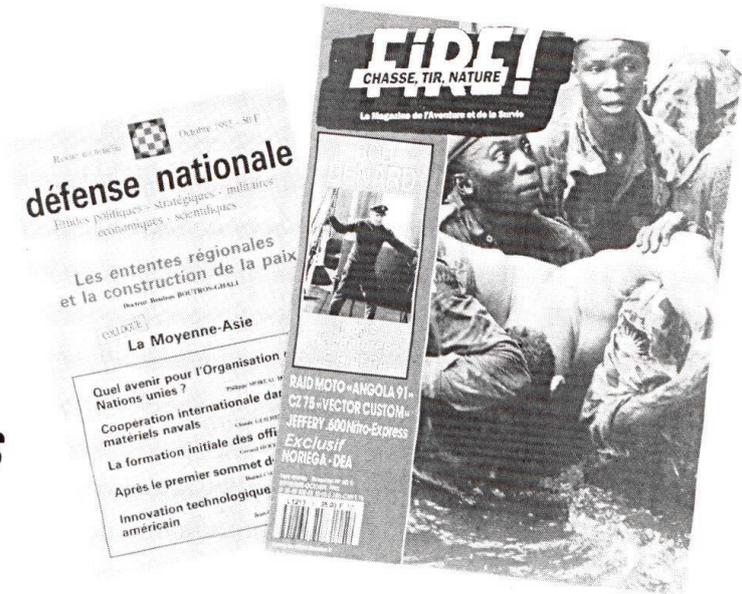
«Fire»

Septembre-octobre 1992

Né en 1992 et publié en France, *Fire*, le magazine de l'aventure et de la survie, a pour président Robert Denard, le très célèbre mercenaire, s'il est besoin de le préciser. En premier lieu, *Fire* s'adresse aux passionnés de chasse, de tir et de la nature (?). Les lecteurs trouveront de nombreuses rubriques sur les armes, du couteau au fusil, en passant par l'arc et l'arbalète, ainsi que sur les munitions et les accessoires. Ces articles, techniques et documentés, s'ajoutent à ceux concernant les méthodes de combat à mains nues, la survie et la sécurité (interventions contre-terroristes).

Ce bimestriel n'est pas seulement un guide pour ces hommes et femmes dont l'aventure se vit à travers le tir sportif, la chasse et les jeux, tel le paintball. Il se veut aussi le témoin privilégié, bien avant que cela ne devienne à la mode, d'une aventure beaucoup plus grande, dramatique, humaine en même temps des engagés dans l'action humanitaire; à travers l'histoire de «ces mercenaires de la charité», comme il les appelle, Bob Denard souhaite contribuer à la «réaccession» à l'indépendance du continent noir». Il est convaincu qu'une nouvelle guerre froide menace cette fin de siècle, opposant le Nord et le Sud. Pour lui, les non-alignés doivent choisir entre s'intégrer au monde multipolaire ou réintégrer leur isolement d'avant l'époque contemporaine, à moins de suivre l'Islam dans une politique anti-occidentale, ce qui semble une autre manière de refuser les données fondamentales d'un réel développement qui permettrait à tout pays du tiers-monde de passer du statut d'assisté à celui d'indépendant.

Sa réflexion s'appuie sur un constat : si l'Afrique, il y a quarante ans, «était en marche vers son indépendance», et «engagée dans une croisade pour son identité», elle se trouve aujourd'hui contrainte à l'auto-marginalisation, c'est-à-dire, au «retour sur soi et à la découverte de



solutions locales aux problèmes locaux». A cause du retrait des Occidentaux lassés par les conséquences de l'échec de la première indépendance (la corruption, les retards de paiement de la dette, etc.), un échec dont l'Occident est pour une bonne part responsable, l'Afrique pourrait, étant donné ses ressources et ses potentialités, être à même d'œuvrer pour réaliser son unité, la coexistence tribale et le rééquilibrage économique. Pour ce faire, elle doit rejeter l'interventionnisme des puissances occidentales, sans pour autant se tenir à l'écart des économies mondiales... Cette deuxième marche vers l'indépendance, Robert Denard en a aperçu les prémices lors de certaines conférences des Etats africains durant ces dix dernières années. Aussi voit-il pour l'Occident l'occasion d'envisager les relations avec l'Afrique sous d'autres angles pour établir enfin une véritable coopération.

Défense nationale Octobre 1992

«Les Ententes régionales et la construction de la paix»

En janvier 1992, le Conseil de sécurité de l'O.N.U. a demandé à son secrétaire général «d'élaborer une étude et des recommandations sur les moyens de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et sur les moyens d'accroître son efficacité». Il en a résulté un rapport, intitulé *Agenda pour la paix*, que le Dr Boutros-Ghali a soumis, il y a peu, au Conseil de sécurité.

Pour le Secrétaire général, «l'occasion qu'offre la nouvelle homogénéité du système international est si propice à l'action collective, et celle-ci paraît si nécessaire en maints théâtres de conflits, que l'opinion est de plus en plus impatiente de voir l'action internationale se déployer hardiment». Toutefois, du fait des limites des moyens de

l'Organisation, il convient de mettre tout en œuvre pour établir la paix ; pour ce faire, il importe de penser ou de repenser le concept de l'entente régionale et de l'utiliser enfin de manière efficace, dès lors que la chute du communisme et, avec lui, la fin de la guerre froide le permettent.

Le concours des hommes de bonne volonté

Développer l'entente régionale signifie compter sur la bonne volonté des hommes et encourager leur collaboration. Deux moyens existent d'assurer la paix, le premier, classique, consistant à assurer l'équilibre des forces, le second, plus moderne, à créer un déséquilibre aussi marqué que possible au bénéfice des forces du droit. Le Secrétaire général se distance du premier qui fut celui qui soutint les relations Est-Ouest, pour promouvoir le second. Partant de la situation internationale actuelle et des nouveaux rapports de force, Boutros-Ghali pense que l'O.N.U. a, non seulement un rôle important à jouer, mais qu'elle est à même de guider et rendre efficace l'action des forces de droit par les personnes qualifiées qu'elle fournit.

Cette perspective du cadre régional, bien qu'elle ne soit pas nouvelle (la Charte de l'O.N.U. lui consacre un chapitre – le huitième), est intéressante. Il était admis, ceci est toujours valable, que «la tâche serait en effet démesurée si elle devait être exclusivement confiée à une seule organisation». Pour cette raison, il paraît «plus raisonnable de songer à un ensemble ordonné d'organisations de différents niveaux, dont la forme régionale serait la plus fréquente, et que couronnerait l'instance universelle»: à l'image de l'ordre interne, l'ordre international sera d'autant plus solide et plus équitable que son agencement comprendra plusieurs niveaux. Cependant, ces différents niveaux ne doivent pas être perçus comme des pouvoirs complémentaires, mais plutôt comme des pouvoirs décentralisés.

Le rôle accru des organisations régionales

Les organisations internationales réagissant comme un tout face aux évolutions politiques parce qu'elles forment un ensemble interdépendant, les ententes régionales furent d'emblée conçues comme des succédanés devant palier l'incapacité ou à la faiblesse fonctionnelle de l'O.N.U., l'organisation étant bloquée par la guerre froide. Maintenant, on peut envisager pour les instances régionales une fonction nettement accrue, du moment que la disparition du bloc communiste redonne vie à l'ensemble (O.N.U. et organisations régionales) que la Charte avait

établi. De plus, la participation des ententes régionales à l'élaboration et à l'application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité contribue à la démocratisation des relations internationales.

Aussi, non seulement l'O.N.U. compte sur les organisations comme la C.E.E., la C.S.C.E., l'U.E.O., et attend beaucoup du nouveau Centre européen de prévention des conflits, mais encore elle se félicite de la collaboration qu'elle entretient avec ces organisations, que ce soit l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.), la Ligue des Etats arabes etc., lors des différentes crises qui agitent la Terre. A ce propos, «la renaissance d'un certain tribalisme que l'Etat national ne parvient plus à dépasser, ou au moins à contenir, rend décidément nécessaire l'édification de puissantes institutions régionales».

M. Boutros-Ghali suggère donc la création d'un Conseil des ententes régionales qui aurait pour but de susciter la mise en place d'organismes régionaux et de les soutenir. Ce projet lui semble adéquat et opportun, car, «si la mondialisation est riche de promesses, elle ne va pas sans danger». Par un troublant paradoxe, elle semble aller de pair avec une inégalité croissante entre les hommes; l'internationalisation des activités humaines provoque une recrudescence des replis «identitaires», des sentiments d'appartenance élémentaires et primitifs: ce sont les «paradoxes de la mondialisation».

L'objectif : un monde en ordre et uni

«De même qu'il serait dangereux de confier aux seuls Etats, qui ne coïncident pas toujours avec des nations, la résolution toujours improbable de ces conflits dialectiques, de même il serait déraisonnable de prétendre qu'une seule organisation puisse à elle seule structurer la vie internationale, faire éclore les tensions les plus fécondes et conjurer les risques. Une telle mission doit engager autant d'acteurs qu'il est possible: c'est dans cet esprit qu'il paraît essentiel de comprendre que les ententes régionales ont, en ce tournant de l'histoire, et sans doute pour longtemps encore dans le prochain millénaire, un rôle à jouer dans la grande œuvre que les hommes de bonne volonté auront portée à maturité au cours du siècle écoulé, et qui restera sans doute leur plus noble héritage: organisé un monde ordonné et toujours plus uni.»

V. G.